

MAIRIE DE LUC SUR AUDE

14 rue du Pressoir
11190 Luc sur Aude
tel 04.68.74.01.55
commune.luc.sur.aude@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil municipal du 1° mars 2011

Présents : Pons JC Maire, Cugullere Michel, Algans Didier, Rigail Freddy, Moreno Parfait, Roques Rosemarie, Falconner Heather, Garcia Najat.

Absente : Patricia Von Essen

Excusé : Thierry Peres

Didier Algans ayant été nommé secrétaire, la séance est ouverte par Mr le Maire à 21h10.

1/ Vote du compte administratif

Les comptes de la commune sont présentés par le Maire, ils font ressortir des excédents qui sont liés au retard des programmes d'investissements (consolidation du pont romain) prévus en 2010, mais en cours de réalisation. Par ailleurs, on note une forte baisse des rentrées fiscales liée au non remboursement par l'état de certaines exonérations, cette baisse est de 12%, ce qui est considérable. Le budget d'exploitation se trouve donc avec un très faible excédent, ce qui est inquiétant en ce qui concerne la capacité d'investissement de la commune. Les ressources de la commune se stabilisent autour de 200.000€, mais la marge se rétrécit en raison des dépenses auxquelles elle doit faire face alors que ses ressources diminuent.

Le budget de l'eau et assainissement est présenté ; il fait également ressortir des excédents qui proviennent du retard d'exécution de travaux (plan d'épandage, surpresseur) sur la station d'épuration. Le budget se stabilise autour de 30.000€ essentiellement alimenté par la facturation de l'eau.

Après débat et questions, le Maire se retire, laissant la présidence du Conseil à M Cugullère, celui-ci fait procéder au vote du compte administratif qui est voté à l'unanimité des présents.

2/ Aménagement maison Delmas

Le bien qui vient d'être acquis par l'EPFR doit être réaménagé, pour cela JC Pons présente un plan de financement et d'organisation des travaux qui cherche à mobiliser le maximum de financements publics et à minimiser les coûts d'aménagement.

Pour cela il est décidé :

- de participer au programme PLAI, logement qui sont accessibles à ceux qui ont le plafond de ressource le plus faible, c'est-à-dire en gros 50% de la population audoise menacée de précarité.
- de confier les travaux et la maîtrise d'œuvre à Pierre Mahut et Manuela Crossman, architectes.
- de contractualiser avec Batipole pour faire de ce chantier un chantier école,
- de rechercher les financements prévus par la Région, le Département et l'Etat au travers des programme d'aides,
- de déclencher un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un prêt bonifié sur la durée adéquate.

Après débat ce programme est adopté par le Conseil Municipal.

3/Questions diverses

-une réunion publique dans le cadre de la campagne pour les cantonales aura lieu le 15/3 au foyer de Luc ;

-panneaux de limitation à 50 à l'entrée du bourg le long de la D118, un courrier sera envoyé au Conseil Général dans ce sens

-PLU : le dossier a été transmis à l'administration, l'enquête publique est prévue pour le mois de juin, le commissaire enquêteur ayant été désigné par le Tribunal administratif.

-risque d'incendie : suite aux incendies de Montazels et Antugnac, il s'avère que certains quartiers sont menacés par la présence de broussailles sur des parcelles voisines d'habitation. Le conseil municipal souhaite attirer l'attention des propriétaires sur les risques encourus pour ces habitations en cas d'incendie et sur l'obligation qu'ils ont de procéder à leur entretien.

Prochain conseil le jeudi 17 mars 2011 à 21h avec à l'ordre du jour l'étude et l'adoption du budget prévisionnel 2011.

La séance est levée à 23h40.

